



ÉCOLE LUDGER-DUVERNAY

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école LUDGER-DUVERNAY tenue le mardi 23 janvier 2024, à 18 h 45, au 36, rue Dalpé à Verchères.

SONT PRÉSENTS :

Madame Cynthia Larose	Membre parent
Madame Vanessa Bouvrette	Membre parent
Madame Marie-Josianne Séguin	Membre parent
Madame Jade Vandebossche-Makombo	Membre parent
Monsieur Charles Trottier	Membre parent substitut
Madame Virginie Roy	Enseignante
Madame Caroline Morissette	Enseignante
Madame Nathalie Raymond	Enseignante
Madame Myriam Giard	Employée de soutien
Madame Annie Dubeau	Représentante de la communauté

SONT ABSENTS :

Madame Véronique Beaudry	Membre parent
Monsieur Loïc Guillemot	Membre parent substitut
Madame Mélanie Fontaine	Enseignante
Madame Caroline Laberge	Membre parent
Madame Mélanie Rousselle	Employée de soutien, SDG

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Maryse Noël, Directrice

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Cynthia Larose, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 18 h 55.



2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CÉ290-23-24-23 Il est proposé par Caroline Morissette d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Accueil (Présences et quorum)
- 2- Revue et adoption de l'ordre du jour
- 3- Revue et adoption du procès-verbal du 27 novembre 2023
- 4- Parole au public
- 5- Suivis du procès-verbal du 27 novembre 2023 Informations
- 6- Travaux du conseil :
Projet éducatif 2023-2027
Ajout au code de vie à la suite de la directive du ministère au sujet du cellulaire à l'école
Grille-matières 2024-2025 (fiche technique)
Plan de lutte (début de la révision)
Mesures dédiées et protégées 2023-2024
Planification de la consultation obligatoire des élèves et consultation facultative des parents
- 7- Affaires nouvelles :
Modification aux normes et modalités Informations
- 8- Rapport aux membres parents, de la personne déléguée au comité de parents de la commission scolaire.
Mot des enseignants
Mot du service de garde
Mot du personnel de soutien
Mot de l'OPP Informations
- 9- Levée de la séance Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CÉ290-23-24-24 Il est proposé par Nathalie Raymond d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 27 novembre 2023 avec les corrections suivantes :

Au point 6.3 classe extérieure et au point 9. Planétarium

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public présent



5. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Les documents ont été reçus pour le sondage de mise en œuvre du Trotibus. Le message sera envoyé aux parents pour tenter de recruter des bénévoles et pour connaître leur intérêt à utiliser le service.

6. TRAVAUX DU CONSEIL

6.1 Projet Éducatif 2023-2027

CÉ290-23-24-25

L'article 209.1 prévoit que pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque centre de services scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite, cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et qui répond aux attentes signifiées par le ministre de l'Éducation, en application de l'article 459.2 ;

L'article 36 prévoit que l'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire ;

L'école réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif ;

Par ailleurs, l'article 37 établit ce que doit comporter le projet éducatif et prévoit notamment que les orientations et objectifs du projet soient cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire ;

L'article 74 prévoit que le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert et que, sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école ;

Cette analyse s'effectue en concertation et avec la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire ;

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, l'école a tenu un tel processus de concertation ;

Le projet éducatif a été présenté par la directrice et des échanges se sont tenus à ce sujet entre les membres du conseil d'établissement ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Cynthia Larose il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le projet éducatif, tel qu'il apparaît à l'annexe 1 ;



Que le projet éducatif soit transmis au centre de services scolaire au cours des prochains jours et que par la suite, il soit rendu public au terme du délai à être convenu avec le centre de services scolaire.

6.2 Ajout au code de vie à la suite de la directive du ministère au sujet du cellulaire à l'école

CÉ290-23-24-26

En vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la directrice de l'école. Ce même article prévoit ce que doivent contenir ces règles, notamment en lien avec la lutte à l'intimidation et à la violence.

Le même article 76 prévoit aussi que les règles de conduite et les mesures de sécurité soient présentées aux élèves lors d'une activité de formation sur le civisme que le directeur/la directrice de l'école doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l'école. Elles sont également transmises aux parents de l'élève au début de l'année scolaire.

La directrice présente le projet Code de vie de l'école, qui inclut ces règles de conduite et mesures de sécurité. Il s'agit de l'ajout de l'interdiction de cellulaire à l'école en conformité avec la directive du ministère de l'Éducation.

Ce Code de vie a été élaboré avec la participation des membres du personnel, comme le prévoit l'article 77 de la LIP.

Les membres échangent au sujet du projet de Code de vie.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Nathalie Raymond il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les règles de conduite et mesures de sécurité, telles que présentées dans le Code de vie de l'école. Ce document est déposé à l'annexe 2 du présent procès-verbal.



6.3 Grille-matières 2024-2025, TEMPS ALLOUÉ À CHAQUE MATIÈRE /APPROBATION

CÉ290-23-24-27

L'article 86 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par la directrice de l'école en s'assurant :

- de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre ;
- du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.

La directrice a présenté le projet de grille-matière qui fait état de temps alloué à chaque matière.

Ce projet a été élaboré avec la participation des enseignants, conformément à ce que prévoit l'article 89 de la LIP.

La direction explique les nuances pour le temps alloué à chaque matière pour les groupes d'enseignement spécialisé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Nathalie Raymond il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option tel que proposé par la directrice.

6.4 Plan de lutte (début de la révision)

CÉ290-23-24-28

La direction explique la démarche de révision en profondeur du plan de lutte. Les travaux ne sont pas terminés complètement encore. Elle présente les résultats du sondage aux élèves en lien avec la violence et l'intimidation. Avec le comité, la direction réfléchit aux pistes d'amélioration afin d'augmenter le sentiment de sécurité de tous. Il y a des enjeux sur la cour d'école et dans le langage utilisé par les élèves. Ces deux aspects sont repris en objectif dans le plan de lutte.



6.5 Mesures dédiées et protégées 2023-2024

Les informations pour ce point n'étant pas encore disponibles, le point sera traité par courriel lorsque les données seront connues.

6.6 Planification de la consultation obligatoire des élèves et consultation facultative des parents

CÉ290-23-24-29 Depuis les modifications à la LIP en 2021, il y a obligation de sonder les élèves. La formule de consultation doit être déterminée par le CE. Il est convenu que les enseignantes du CÉ présentes à cette rencontre consulteront leurs élèves sur les activités à l'école et que la direction consultera les parents sur les activités parascolaires qui pourraient être offertes dans l'avenir.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Modification aux normes et modalités :

Au moment du retour en classe en janvier, le ministre a annoncé que le bulletin pourrait être reporté jusqu'au 28 mars 2024, que les dates des épreuves du MEQ seront revues et que la pondération de celles-ci sera modifiée.

Pour nous, le bulletin sera repoussé d'une semaine, donc remis sur le Portail le vendredi 22 mars. Dès que les dates des épreuves seront connues, elles seront communiquées aux parents.

8. RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Le rapport d'octobre a été envoyé par courriel aux membres.

9. MOT DES ENSEIGNANTS

- préscolaire 4 ans : En décembre il y a eu décoration de biscuits, en janvier activités extérieures dans le parc Passe-Partout

- préscolaire 5 ans : Il y a eu visite de « Futé de nature », ils travaillent actuellement le monde polaire.

-1e année : Compréhension de la lecture de mieux en mieux, beaucoup de périodes de lecture, les élèves sont de plus en plus autonomes.

-2e année : Visite d'une autrice illustratrice Caroline Merola, elle a énormément inspiré les élèves.

-3e année : Annabel et Catherine ont débuté des cours en classe extérieure

-4e année : Les enseignantes ont eu une introduction sur le nouveau cours de CCQ (Culture et citoyenneté québécoise). En science, elles ont introduit un aquarium. Les élèves débiteront la robotique et ont très hâte.



-5e année : Début d'un projet de lecture d'enquête pour les amener à écrire un récit. Début de la division à crochet.

-6e année : Ils travaillent le texte informatif, début de projet de plantes en science (campagne de financement), projet de course sur l'heure du dîner.

10. MOT DU SERVICE DE GARDE

À la suite du départ à la retraite de Mme Manon Dulude au début de janvier, Mme Paule St-Cerny la remplacera jusqu'en juin. Nous avons accueilli une nouvelle éducatrice pour remplacer Paule.

11. MOT DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Ce n'est pas une période facile, ni pour les élèves ni pour le personnel.

12. MOT DE L'OPP

Belle équipe de parents motivés cette année. On prépare la semaine de reconnaissance du personnel. Il y aura la marche 2.0 en mai. L'OPP avec le comité « À l'école on bouge » travaillent à la préparation de cette activité qui fera bouger les élèves tout en permettant d'amasser de l'argent.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CÉ290-23-24-30 À 20 h 40, il est proposé par Marie-Josianne Séguin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Président(e)

Directeur